

Association Stella Saint Maur handball

1 Les Logis de la Pie
94100 Saint Maur des fossés

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 26 février 2021

Le 26 février à dix sept heure, les fondateurs de l'association Stella Saint Maur Handball se sont réunis en assemblée générale constitutive au 1 les Logis de la Pie, Saint Maur des fossés.

Sont Présents :

- Bernard Monnot, résidant 69 avenue de Bonneuil, La Varenne Saint Hilaire ;
- Jean-Pierre Vieuchange, résidant 22 bis avenue Joffre, Saint Maur des fossés ;
- Gérard Grosjean, résidant 42 rue Eugène Brun, Champigny sur Marne ;
- Jean-Claude Villien, résidant 20 avenue du commandant Guilbaud, Saint Maur des fossés ;
- Michel faucon, résidant 11 rue Ingres, La Varenne Saint Hilaire
- François Appert, résidant 34 avenue Diderot, Saint Maur des fossés ;
- Claude Veraud, résidant 14 rue de Bir Hakeim, Saint Maur des fossés ;
- Luc Sarramégna, résidant 91 avenue Jean Jaurès, Saint Maur des fossés

L'assemblée générale désigne Bernard Monnot en qualité de président de séance et Luc Sarramégna en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

↳

by

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- Bernard Monnot, résidant boulevard de Bonneuil, Saint Maur des fossés ;
- Jean-Pierre Vieuchange, résidant 22 bis avenue Joffre, Saint Maur des fossés ;
- Gérard Grosjean, résidant 42 rue Eugène Brun, Champigny sur Marne ;
- Jean-Claude Villien, résidant 20 avenue du commandant Guilbaud, Saint Maur des fossés ;
- Michel faucon, résidant 11 rue Ingres, La Varenne Saint Hilaire
- François Appert, résidant 34 avenue Diderot, Saint Maur des fossés ;
- Claude Veraud, résidant 14 rue de Bir Hakeim, Saint Maur des fossés ;
- Luc Sarramégna, résidant 91 avenue Jean Jaurès, Saint Maur des fossés
- Alain Freudberg, 16 rue des perroquets, Villiers su Marne (excusé);

3^{ème} délibération : Le conseil d'administration nomme son premier bureau :

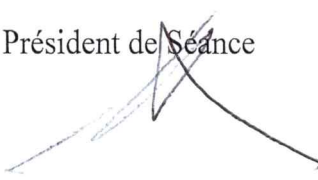
- président : Bernard Monnot
- secrétaire général : Jean-claude Villien
- vice-président : Jean-Pierre Vieuchange
- trésorier : François Appert

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale la plus proche.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Signatures

Président de Séance



Bernard Monnot

Secrétaire de séance



Luc Sarramégna